

Argentré



N° 6
JANVIER 92

Bulletin Municipal

Editorial

A un moment où notre monde subit de grands bouleversements, où l'inquiétude grandit chez nous aussi avec la croissance du chômage, les difficultés économiques que traversent agriculture, commerce, industrie et services, il semble bien dérisoire de venir vous entretenir du "microcosme" argentréen.

Même si les choses n'ont pas toujours évolué comme nous l'aurions souhaité, un certain nombre de réalisations ont été effectuées au cours de cette année. Je ne les énumérerai pas toutes ici. Je me contenterai de rappeler les plus importantes :

- Aménagement de trottoirs au Palis.
- Amélioration de l'équipement de la Base de Loisirs.
- Aménagement d'un terrain de football aux Marzelles.
- Extension de l'éclairage public, rue du Lac et rue Froide.
- Extension du réseau d'assainissement route de Châlons et à l'entrée du bourg (travaux effectués par le syndicat d'eau).

La principale réalisation a toutefois été la construction de l'école primaire qui, à elle seule, prouve combien nous avons foi en l'avenir de notre commune.

1992 s'annonce difficile elle aussi. Elle verra cependant les premiers aménagements du centre bourg avec la construction d'une Maison Médicale (permis de construire obtenu) et d'une supérette (permis de construire en cours d'instruction à l'Équipement) ainsi que la première tranche des travaux de la place centrale. En outre, sont prévus la réfection de trottoirs, l'aménagement du local des anciens, l'aménagement d'un local pour les jeunes et enfin, l'achèvement des logements locatifs dont les travaux sont déjà bien avancés.

En fin d'année devraient également débiter les travaux d'édification de la nouvelle gendarmerie dont le dossier a été transmis au Ministère le mois dernier.

Espérant avec ses réalisations contribuer à votre mieux-être, la Municipalité exprime le vœu que chacun d'entre vous réalise cette année les projets qui lui tiennent le plus à cœur..

M. DESCOTTES



Réunions du Conseil Municipal

des 1^{er} juillet, 2 septembre, 7 octobre
4 novembre et 9 décembre.

REUNION DU 1^{er} JUILLET 1991

Acquisition d'un terrain

Considérant que M. et M^{me} BAUDUCEL, demeurant à ARGENTRE, rue Froide, sont vendeurs d'un terrain bordant la rue Froide et classé en zone NAc du Plan d'Occupation des Sols,

Vu l'estimation du terrain réalisée par la Direction des Services Fiscaux (Affaires Foncières et Domaniales) en octobre 1987, faisant ressortir un prix de 60,00 F le m²,

Attendu que ce terrain est nécessaire pour la poursuite d'un projet d'urbanisation,

Le Conseil Municipal **décide** l'acquisition d'un terrain d'environ 1 500 m² appartenant à M. et M^{me} Maurice BAUDUCEL au prix de 60,00 F le m², frais en sus.

Renouvellement de deux Contrats Emploi Solidarité

Le Conseil Municipal **décide** de renouveler pour une année, à compter du 1^{er} septembre 1991, les Contrats Emploi Solidarité de MM. GRUAU Bernard et MEZIERE Michel, agents d'entretien, stagiaires à la Commune d'ARGENTRE depuis le 1^{er} septembre 1990.

Echange de terrain

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'échange de terrain entre M. Ernest MOULARD, propriétaire, demeurant à ARGENTRE, lieu-dit "Le Vallon", et la Commune d'ARGENTRE.

Cet échange portant sur une superficie de 1 610 m², est nécessaire à l'aménagement de la zone du Vallon et notamment pour la construction de la nouvelle gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le projet d'échange susvisé.

Création d'un commerce alimentaire

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal en date du 6 mai 1991 et du 3 juin 1991 décidant l'acquisition des propriétés appartenant à l'ASSOCIATION CATHOLIQUE MAYENNAISE, à M^{me} Geneviève EVERLE et à M. Jean-Yves FREARD, afin de créer un commerce d'alimentation générale ; il rappelle les conclusions de l'étude de développement urbain menée avec le concours de l'atelier d'étude G.M.R. d'ANGERS, et notamment le projet de restructuration du centre bourg qui en résulte.

Il indique que le Fonds Régional pour le Commerce et l'Artisanat en Milieu Rural peut subventionner un tel projet au taux de 30 % du coût HT avec un plafond de 250 000 F et propose un plan de financement de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- considérant que le commerce d'alimentation, fermé depuis juin 1989, n'est pas susceptible d'être repris, étant mal situé et difficilement aménageable,

- considérant que les dépannages, constitués par les boucheries sous forme de dépôt d'alimentation, ne peuvent de façon satisfaisante se prolonger indéfiniment,

- considérant l'absence d'initiative privée pour investir dans un aménagement ou une création d'un commerce alimentaire,

- considérant qu'il est indispensable et urgent pour la Commune d'ARGENTRE, chef-lieu de Canton de 2 200 habitants, de disposer au plus tôt d'un commerce alimentaire correspondant à ses besoins,

Décide d'intervenir afin de soutenir et de développer le dernier magasin d'alimentation en créant un espace commercial correspondant aux besoins actuels.

Sollicite l'aide financière du Fonds Régional pour le Commerce et l'Artisanat en Milieu Rural au taux maximum.

Approuve le plan de financement ainsi présenté :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisitions	118 860	Emprunt	819 400
Démolitions	20 760	Subvention du Fonds Régional	250 000
Travaux de construction	840 000	FCTVA	176 840
Honoraires	90 000		
T.V.A.	176 840		
	1 246 240		1 246 240

Travaux de voirie

Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'estimation prévisionnelle des dépenses des travaux Eaux pluviales à exécuter sur la voie de Montroux, décide de réaliser ces travaux dont le coût serait de l'ordre de 14 500 F TTC.

Les travaux de remise en état des chemins de la Butte aux Mouettes et de la Maison Neuve sont confiés à l'entreprise T.P.A.M. de SAINT-OUEN-DES-VALLONS (Mayenne) qui, à l'issue d'une consultation faite par la D.D.E., a formulé la meilleure proposition, soit 25 012,74 F TTC.

Statu quo pour les travaux d'aménagement du chemin rural de Montaigu (basse-cour), la priorité étant donné à la desserte des exploitations agricoles.

Terrains de football

Il est décidé l'aménagement succinct d'un terrain de football, chemin des Marzelles. Un autre terrain sera créé plus tard. Il devra être utilisable en septembre 1992.

Goudronnage cour du Service Incendie

L'adjudant-chef CHEVALIER, responsable du Corps des Sapeurs-Pompiers d'ARGENTRE, demande le goudronnage de la cour du Service Incendie. Ce projet nécessitera de prévoir une révision du réseau d'écoulement des eaux pluviales et de l'assainissement, la fourniture d'une bouche d'incendie au sol (diamètre 70), la construction d'une plate-forme en béton pour le lavage des véhicules et des tuyaux.

Le Conseil donne un accord de principe sur ces travaux

et demande que les dépenses soient chiffrées pour prendre une décision définitive.

Etudes surveillées

Suite au sondage effectué auprès des parents d'élèves, une étude surveillée a été mise en place dans les écoles en début d'année de 17 h à 18 h.

La fréquentation de cette étude étant nettement inférieure aux résultats du sondage, quelques familles seulement y laissant leurs enfants, il est décidé de ne pas reconduire l'expérience à la rentrée prochaine.

Aménagement de la V.C. n° 5

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise CHAPRON Frères de SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT pour l'aménagement de la V.C. n° 5, du Groupe Scolaire à la R.D. n° 131. Les travaux sont estimés à 90 917,57 F TTC.

REUNION DU 2 SEPTEMBRE 1991

Exploitation d'un dépôt de carcasses de véhicules hors d'usage à LOUVIGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique se déroule sur la Commune de LOUVIGNE (Mayenne) du 3 septembre 1991 au 3 octobre 1991, sur la demande présentée par la S.A.R.L. JOUAULT Père et Fils, en vue d'être autorisée à exploiter un dépôt de carcasses de véhicules hors d'usage à LOUVIGNE, Zone d'Activités, CD 131.

Conformément à l'article 8 du décret du 21 septembre 1977, le Conseil Municipal doit être consulté sur ce projet et faire connaître son avis.

Le dossier adressé par M. le Préfet de la Mayenne le 12 août 1991 est soumis à l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier de demande d'autorisation d'exploiter,

Emet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation d'un dépôt de carcasses de véhicules hors d'usage, présentée par la S.A.R.L. JOUAULT Père et Fils, Zone d'Activités, CD 131 à LOUVIGNE, à la seule condition qu'une haie vive suffisamment haute et dense existe pour cacher au maximum les carcasses de véhicules.

Taxe locale d'équipement

Monsieur le Maire informe le Conseil de la circulaire n° 91/60 du 2 août 1991 de Monsieur le Ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace, précisant la modification du régime de l'assiette de la Taxe Locale d'Équipement et des autres taxes d'urbanisme, résultant de l'article 40 de la loi n° 91-716 du 26 juillet 1991

portant dispositions diverses d'ordre économique et financier.

Ces nouvelles dispositions portent sur la définition des catégories de constructions et fixent de nouvelles valeurs forfaitaires au m² ainsi que les modalités de leur actualisation annuelle.

Compte tenu de la réévaluation importante des valeurs d'assiette (de l'ordre de 40 %), le Conseil a la faculté de modifier le dispositif de taux défini par lui-même.

Le Conseil Municipal,

Vu la possibilité de revoir le taux de la T.L.E. en raison des modifications imposées aux collectivités,

Décide de ramener le taux fixé précédemment à 1,50 %, à 1,20 % à effet du 15 juillet 1991

Vote de subventions

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention exceptionnelle de 0,40 F par habitant présentée par le Syndicat d'Initiative de Canton d'ARGENTRE et justifiée par la réalisation de dépliants d'information sur chaque commune du Canton et l'indemnisation des permanents en juillet et août,

Vu la lettre du Président de l'Association COURSE DE L'ESPOIR indiquant le passage de cette course dans la localité le 4 septembre et demandant à la Commune de s'associer à cette opération destinée à lutter contre la mucoviscidose,

Vote à l'unanimité les subventions suivantes :

- 870,00 F (2 177 habitants x 0,40 F) en faveur du Syndicat d'Initiative du Canton d'ARGENTRE.
- 1 000,00 F en faveur de l'Association COURSE DE L'ESPOIR POUR LA RECHERCHE MEDICALE à BREST (Finistère).

Construction du chemin rural de la Bélissière et de la Thébaudière

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour l'étude du projet et la surveillance des travaux de construction des chemins ruraux dits "de la Bélissière" et "de la Thébaudière".

Le projet présenté par la D.D.A.F. a été soumis à une enquête publique dans la Commune du 5 août 1991 au 20 août 1991 inclusivement, et n'a donné lieu à aucune observation.

Le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable au projet. En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le projet en question.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet présenté par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,

Vu les résultats de l'enquête publique,

Délibère :

Réunions du Conseil Municipal

des 1^{er} juillet, 2 septembre, 7 octobre
4 novembre et 9 décembre.

Le projet susvisé est adopté et les nouveaux tracés sont incorporés dans le réseau des chemins ruraux de la Commune.

Restructuration du centre bourg

Pour la démolition de bâtiments dans le centre bourg, trois entreprises locales ont été consultées par la D.D.E. L'entreprise LIBOIRE de BONCHAMP-LES-LAVAL moins disante a été retenue. Il en coûtera 37 952,00 F à la collectivité.

Construction de 6 logements locatifs

Monsieur le Maire rend compte des résultats de l'appel d'offres entérinés par la Commission le 29 juillet 1991.

Il en ressort un total de marché de 1 964 134,48 F TTC.

Sentier pédestre dit "des Coprins"

Ce chemin dit "des Coprins" n'a pu être entretenu normalement en raison d'une surcharge de travail pour les agents d'entretien. Un prochain aménagement aura lieu et les travaux d'élargissement seront exécutés à l'avenir en priorité sur ce chemin.

Acquisition d'un véhicule

Décision d'acquiescer un véhicule automobile d'occasion, genre camionnette, pour le service de Voirie.

REUNION DU 7 OCTOBRE 1991

Renouvellement d'un Contrat Emploi Solidarité

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour six mois, à compter du 1^{er} novembre 1991, le Contrat Emploi Solidarité (C.E.S.) de M^{me} Christelle BENOIS, agent de service à la Cantine depuis le 1^{er} novembre 1990.

Collecte sélective de verre et P.V.C.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide d'organiser à compter du 1^{er} janvier 1992 une collecte sélective des verres et P.V.C. sur la Commune.

Passé commande d'un conteneur de 3,8 m³ à PLAS'NOV au prix HT de 6 145,00 F pour recevoir les verres et P.V.C. Il sera installé à proximité de la Mairie.

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Direction Régionale de la COVED aux PONTS-DE-CE (Maine-et-Loire) pour l'enlèvement des verres et P.V.C.

Sécurité des enfants sur le CD 131

L'attention de la Municipalité a été attirée sur la sécurité

des enfants sur le CD 131. A la hauteur de la Gendarmerie et malgré les passages protégés, les véhicules circulent à vive allure alors que les enfants sortant de l'école primaire publique traversent la voie. Il est demandé de prendre des mesures pour faire ralentir la vitesse des automobilistes.

Le Conseil va réfléchir à ce problème et prendre avis près des services techniques de la D.D.E., vu le classement de cette voie départementale.

Jumelage avec Babenhausen

La Municipalité de BABENHAUSEN a décidé à l'unanimité, lors de sa séance du 12 septembre, d'approuver officiellement le jumelage avec ARGENTRE et LOUVIGNE.

Décision favorable du Conseil Municipal par 17 voix et une abstention celle de M. CROSNIER. Une nouvelle rencontre à STRASBOURG avec les élus allemands aura lieu au cours de l'automne pour convenir ensemble de la marche à suivre désormais.

REUNION DU 4 NOVEMBRE 1991

Exonération de la taxe professionnelle dans le cadre de l'aménagement du territoire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de favoriser le développement économique de la Commune et informe l'Assemblée des allègements fiscaux en matière de taxe professionnelle que les collectivités locales peuvent consentir aux entreprises dans le cadre des mesures prises en faveur de l'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide qu'en application de l'article 1465 du Code Général des Impôts, les entreprises qui procèderont sur le territoire communal, soit à des décentralisations, extensions ou créations d'activités industrielles ou de recherche scientifique ou technique, ou de services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique, soit à la reprise d'établissements en difficulté, bénéficieront d'une exonération totale de la taxe professionnelle, pour une durée de cinq ans, dans la mesure où elles rempliront les conditions légales ou réglementaires pour pouvoir y prétendre.

Contrat Emploi Solidarité

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une lettre de la Directrice du Service d'Education Spécialisée de l'Association des Paralysés de France de LAVAL en date du 17 octobre 1991 signalant qu'un enfant handicapé de la Commune est scolarisé à l'école maternelle privée et précisant que c'est une lourde tâche pour l'institutrice qui a déjà dans sa classe un nombre important de petits élèves.

Pour l'aider face aux difficultés spécifiques liées au handicap de l'enfant, la présence d'une tierce personne est

indispensable. Un jeune C.E.S. favoriserait cette intégration scolaire.

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'école maternelle est un lieu privilégié pour la socialisation et l'éveil de cet enfant handicapé moteur qui doit être aidé au maximum,

Accepte de financer un Contrat Emploi Solidarité pour maintenir l'intégration scolaire de cet enfant handicapé.

Construction de la gendarmerie

Chaque concessionnaire a reçu un plan d'implantation de la gendarmerie. Le permis de construire serait déposé au printemps prochain.

La voie d'accès, à terme, constituera une liaison entre la route de Laval et les quartiers sud de la localité. L'accès à la gendarmerie représente le premier tronçon qu'il faudra réaliser avec des remblais relativement importants afin de relier le bâtiment administratif à la route départementale.

Le Syndicat Départemental d'Electrification assurera la maîtrise d'ouvrage pour l'alimentation des bâtiments en prenant 40 % du coût d'un réseau aérien, le reste étant à la charge de la Commune.

Afin de dimensionner correctement l'ensemble des réseaux : eau potable, eaux usées, eaux pluviales, un schéma d'aménagement de la zone NAh du Vallon doit être étudié.

Remise en état du sol des trottoirs

Le Conseil prend connaissance de l'estimation globale effectuée par la D.D.E. pour la remise en état du sol des trottoirs dans l'agglomération.

Compte tenu du coût de la dépense, il sera demandé à la D.D.E. de chiffrer les travaux par tranche. M. MARSOLLIER, Adjoint, est chargé de voir la question.

Eaux pluviales V.C. 139

Un accord est donné pour l'exécution des travaux sur la V.C. 139 de Montroux, eaux pluviales.

La dépense sera imputée sur le budget communal, article 233 - 63 K travaux de Voirie. Estimation de la D.D.E. : 10 000 F environ.

REUNION DU 9 DECEMBRE 1991

2^e C.R.D. - Approbation des Actions

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Comité du Syndicat de Pays des Cinq Rivières, lors de sa réunion du 18 juin 1991, a émis un avis favorable concernant les actions constituant le 2^e Contrat Régional de

Développement. Il communique à l'assemblée ces différentes actions qui porteront sur l'Economie, l'Agriculture, le Logement et le Cadre de Vie.

Chaque Commune adhérente au Syndicat doit se prononcer sur ce 2^e C.R.D. tel qu'il a été présenté lors de la réunion du 18 juin 1991 et qui sera opérationnel dès l'accord des instances régionales.

Le Conseil Municipal,

Invité à se prononcer sur ce 2^e C.R.D.,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve les actions du second Contrat Régional de Développement du Syndicat de Pays des Cinq Rivières.

Demande de subvention

Le Président du Groupement Communal de Protection des Cultures, par lettre du 26 novembre 1991, sollicite l'attribution d'une subvention communale exceptionnelle pour couvrir les frais supportés par les bénévoles pour la lutte contre les ragondins (Arrêté Municipal du 7/11/91).

Cette action a pour effet principal la protection de la rivière, des ouvrages aménagés sur celle-ci et les berges ; elle est destinée à terme à diminuer les frais d'entretien de la rivière et aussi du plan d'eau de la base de loisirs.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal du 7/11/91 prescrivant la destruction obligatoire des ragondins,

Considérant que cette opération est réalisée sur la Commune par des bénévoles qui utilisent leur véhicule,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer sur le budget 1992 une subvention de 1 500 F au Groupement Communal de Protection des Cultures.

Représentation théâtrale

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition du Théâtre Régional des Pays de la Loire pour une représentation de "LES RENDEZ-VOUS DE MAUPASSANT" le 7 février 1992,

Considérant que la salle polyvalente ne permet pas le déroulement d'un tel spectacle (hauteur du plafond en cause),

Attendu que la Commune de BONCHAMP dispose d'une salle disponible,

Décide de retenir la proposition du Théâtre Régional des Pays de la Loire en accord avec la Commune de BONCHAMP.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de cession.

Note que la participation de la Commune sera de 3 750 F, soit 50 % du montant de la cession, le restant étant pris en charge par la Commune de BONCHAMP-LAVAL, étant précisé que le Conseil Général de la Mayenne intervient pour 7 500 F.

Paroisse du comté de Laval (d'après l'œuvre de l'Abbé Angot)

La seigneurie paroissiale était aussi dans la mouvance du comté et appartenait à l'évêque du Mans par son fief de Touvoie. Dès 1527, le seigneur d'Hauterives éleva des prétentions et fit peindre sa litre en dedans et en dehors de l'église ; elle devait être aux armes des du Bellay que nous connaissons déjà (Alexain), avec un petit écu à la fasce fleurdelisée et contrefleurdelisée, pour brisure. René du Bellay acquit définitivement la seigneurie, en 1602, de Nicolas d'Angennes, seigneur d'Arquenay, à qui son parent, Charles d'Angennes, évêque du Mans, l'avait vendue, en 1578. Le Maine comme l'Anjou a droit d'être fier de ce nom illustre : *Andia tam illustris nidus amœnus familie !* (Épithète de Claude du Bellay, † 1609).

17. – Ecu de forme moderne, sommé d'une couronne de comte, d'émaux connus : parti à dextre, d'or à 3 forces de sable, posées en pal, 2, 1 ; – à sénestre, de gueules à la croix dentelée d'argent (ici elle est à tort alaisée). – Broderie sur la bordure d'une tapisserie au château d'Hauterives. – Famille d'Hautefort, Périgord ; et d'Estourmel, Cambrais. Gilles d'Hautefort, issu de la famille Gontaut, qui avait pris au XIII^e siècle le nom et les armes d'Hautefort, des premiers parmi les nobles du Périgord, écrit le P. Anselme, fils de Charles d'Hautefort et de Renée du Bellay, mariés le 13 janvier 1608, eut Hauterives du chef de sa

17. – 1650.



Tapisserie. 0,12 x 0,15.

Son fils, brave officier de marine, se laissa circonvenir, septuagénaire, par les dames de Kerbabu et fut le héros posthume d'une cause célèbre. C'est dans la chapelle d'Hauterives qu'aurait eu lieu le mariage du vieillard et de la jeune intrigante.

18. – Ecu ovale, d'émaux en broderie : d'azur à la bande losangée d'argent et de gueules, accompagnée en chef de 3 étoiles d'or en orle, et en pointe d'un lion rampant du second émail. – Broderie sur la bordure d'une tapisserie du château d'Hauterives. – Famille Berset, de Laval.

18. – XVIII^e siècle.



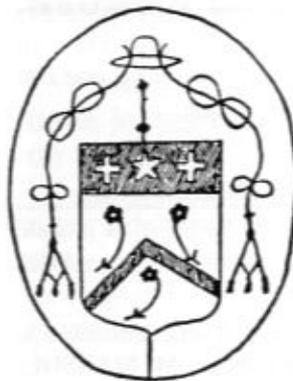
Broderie sur tapisserie.

19. – Ecus ovales, accolés, sommés d'une couronne de comte, émaux connus pour le dextre, qui est Berset comme ci-dessus ; à sénestre, « chargé d'une branche bifurquée de laurier ». – Sculpture à la façade du château d'Hauterives. – Familles de Berset et Lilavois, de Laval.

Les industriels Lavallois aimaient à consacrer leur fortune par un titre de noblesse et l'acquisition de belles terres titrées des environs de Laval. Du reste, ils avaient les sentiments de la meilleure noblesse, comme ils le prouvèrent aux jours du danger pendant la Révolution. Ce fut le cas de Jean-Baptiste Berset, acquéreur en 1737 de la terre d'Hauterives qu'il arrondit

et du château qu'il réédifia. Il épousa Marie Lilavois qui lui donna quinze enfants. L'histoire de cette nombreuse famille pendant la Révolution est palpitante d'intérêt. Les parents sont en prison. Les frères, les enfants sont aux armées sur terre et sur mer, ou parmi les Chouans. L'un d'eux a écrit le désastre de la colonie de Saint-Domingue, auquel il assistait comme soldat, et ses propres malheurs. Le château d'Hauterives était, coup sur coup, pillé avec prédilection par les troupes républicaines et par

20. – 1693.



Marbre. 0,15 x 0,20.

des bandes déguenillées qui les suivaient.

Au château d'Hauterives se trouve aussi un joli prie-Dieu de forme gothique, à l'écu gravé au trait de France et de Bretagne.

Les tombes seigneuriales ont disparu de l'église. En décembre 1745, M. Berset permit de descendre jusqu'au pavé, en enfonçant dans le sol les quatre colonnes qui la portent, la tombe de marbre noir des anciens seigneurs d'Argentré, sise du côté gauche du chœur et longue de 6 pieds. Ce devait être une sculpture antérieure aux Berset, qui n'étaient à Hauterives que depuis huit ans. Jean-Baptiste Berset demandait cependant à rétablir ses armoiries aux deux côtés de l'autel, et à repeindre la litre tant en dehors qu'en dedans « aux armes des anciens seigneurs de la paroisse (Arch. de la Mayenne, E, Minutes Chapron).

20. – Ecu ovale, timbré d'un chapeau avec cordons à 3 glands, traversé par un bâton pastoral ; d'émaux inconnus, chargé « d'un chevron, accompagné de 3 roses (?) tigées, au chef chargé d'une étoile entre deux croisettes, rangées ». – Gravure au trait sur une dalle funéraire, en tête d'une épithèque humoristique. – Famille de Fontenay, de Lauze.

Maître Louis de Fontenay, prieur-curé d'Argentré, était résignataire de Frère Jean de Fontenay, religieux de

19. – XVIII^e siècle.



Tuffeau. 0,12.

des bandes déguenillées qui les suivaient.

Au château d'Hauterives se trouve aussi un joli prie-Dieu de forme gothique, à l'écu gravé au trait de France et de Bretagne.

Les tombes seigneuriales ont disparu de l'église. En décembre 1745, M. Berset permit de descendre jusqu'au pavé, en enfonçant dans le sol les quatre colonnes qui la portent, la tombe de marbre noir des anciens seigneurs d'Argentré, sise du côté gauche du chœur et longue de 6 pieds. Ce devait être une sculpture antérieure aux Berset, qui n'étaient à Hauterives que depuis

21. – 1707.



Marbre. 0,17 x 0,17.

Château-l'Hermitage et aumônier du roi en 1655, † en 1693. Il était certainement du pays de la Suze, car Jacques Aragon, chanoine du Mans et curé d'Ahuillé, qui préside à sa sépulture, résigna lui-même à Gilles de Fontenay, prêtre de la Suze.

21. – Ecu ovale sur cartouche, timbré d'une couronne de marquis : d'émaux inconnus, chargé « d'une croix engrêlée et alaisée ». – Gravée au trait comme la précédente, mais avec plus de prétentions dans la forme et les attributs, en tête d'une épitaphe très élogieuse, appliquée au mur de la chapelle méridionale. – Famille Créton.

Jean-Baptiste Créton, successeur de Louis de Fontenay, natif d'Amiens et d'une famille illustre, *insigni familia*, docteur de Sorbonne, mourut en 1707.

Jean Pivert, prêtre, seigneur de Nuillé (Argentré), avait donné à l'église en 1521 des ornements « aux armes de Nuillé ».

Lors de la démolition des vieux murs du presbytère, fut retrouvé un témoignage du passé d'Argentré : scellée dans le mur d'entrée du potager, c'est une plaque de marbre noir en forme de cœur surmontée d'un écusson gravé correspondant à l'écusson n° 20 dont il est donné des explications à la page précédente.

Si le cimetière entourait l'église à une certaine époque, cette dalle a dû être conservée en hommage à un curé de grande réputation.

Des précautions seront prises pour la conservation et la mise en valeur de cette magnifique pierre datant de trois siècles.



Intercommunalité

Comme suite aux "réflexions sur l'évolution du District" consignées dans le document élaboré par M. TRIQUET (*Secrétaire Général à la mairie de Laval*) et les membres du District le 17 octobre dernier, les 10 communes non concernées par les travaux du S.E.A.L. se sont réunies le jeudi 28 novembre à la Mairie d'ARGENTRE, à l'initiative de M. DESCOTTES, Maire d'ARGENTRE.

En préalable, il est précisé que cette initiative ne doit pas être interprétée comme un "contrepied" au S.E.A.L.

"Il n'est pas question de créer une structure avec les 10 communes "exclues" du S.E.A.L.". Néanmoins, l'accent est mis sur la "mise à l'écart" des 10 communes en ce qui concerne la réflexion menée par le S.E.A.L. sur le "devenir" de la structure intercommunale au niveau de l'Agglomération Lavalloise.

"Comment 9 communes peuvent-elles décider du "sort" des 10 autres ?"

"Pourquoi le débat sur l'avenir du District n'a-t-il pas lieu au sein même du District ?"

Un "tour de table" permet aux représentants des 10 communes de donner leur sentiment.

A l'évidence cette réunion était utile et nécessaire pour bien clarifier les "positions" de chacun et ne pas subir les événements.

– Certaines communes sont prêtes à quitter le District et précisent sa dissolution pure et simple, précisant que la structure actuelle ne leur apporte plus rien.

– Parmi ces communes, certaines souhaitent mettre en œuvre une intercommunalité de proximité (2 ou 3 communes) pour des projets à leur échelle.

– D'autres communes pensent qu'il ne faut surtout pas sortir du District. Cela signifierait l'exclusion de la participation au développement de l'Agglomération Lavalloise et par conséquent, le déclin assuré des communes "exclues". Il leur semble indispen-

sable de demeurer actif avec leurs moyens dans une structure à l'échelle du District.

– Par ailleurs des avis sont émis sur une fiscalité propre au District, certaines communes n'y étant pas favorables, d'autres demandant une clarification de la situation avant de donner leur accord.

Après ce "tour de table", un débat s'instaure pour définir une stratégie globale aux 10 communes et, un certain nombre de remarques et suggestions sont faites et des questions sont posées :

– 1. Tout d'abord, il est indispensable de montrer que 10 autres communes existent dans la structure actuelle et qu'il est indispensable de "composer" avec elles.

– 2. Le District, sous sa forme actuelle, ne donne pas satisfaction.

– 3. Des contacts vont être pris avec les Districts semblant fonctionner d'une autre manière (SABLE, par exemple).

– 4. Avoir un exposé en réunion de Conseil sur les compétences du District, que cela soit en "investissement" aussi bien qu'en "fonctionnement". A titre d'exemples, il est évoqué à ce sujet le ramassage sélectif des ordures ménagères ou le problème de la qualité de l'eau.

– 5. Demander au S.E.A.L. de faire le point sur l'avancement de sa réflexion à chaque réunion du Conseil de District.

– 6. A partir d'exemples et d'une manière simple, se faire préciser les avantages et peut-être les inconvénients d'une fiscalité propre au District (en dehors de l'aspect obligatoire imposé par la Législation).

– 7. Enfin, dans un dernier temps, il est indispensable d'avoir un grand débat en Conseil de District. Débat dont le but serait d'arriver à définir la meilleure structure intercommunale à mettre en place au niveau de l'Agglomération Lavalloise.

Reflexions sur la sécurité routière

Depuis les années 1960, la voiture a pris de plus en plus de place dans notre vie quotidienne. Le trafic automobile a augmenté de près de 75 % depuis 20 ans, et la progression continue : environ 3 % en plus chaque année.

Dans aucun autre pays, le conducteur ne s'est autant identifié à sa machine, n'a autant fait corps avec elle (ne dit-on pas parfois encore : "J'ai crevé... Je consomme tant de litres au 100 km... Je suis stationné à tel endroit ?") et tout essai de moralisation routière par les pouvoirs publics est aussitôt interprété comme une atteinte à la liberté du citoyen !

Et pourtant, la liberté de chacun ne se termine-t-elle pas là où commence celle des autres ? En cas d'accident c'est l'état, donc la collectivité qui va en supporter le coût ; quand un automobiliste prend un risque, il oblige les autres usagers à le partager...

Souvent le comportement change en prenant le volant d'une voiture, si la courtoisie est naturelle à pied, elle l'est moins entre automobilistes. Se faire doubler est parfois encore mal ressenti. La possession d'une voiture nous fait parfois oublier les autres usagers.



Plus la route est large, plus la voiture se protège sur le trottoir.

Conséquences de l'importance prise par la voiture, les villes, les villages se sont adaptés à elle en lui réservant toute la place.



La route est certainement l'endroit le plus dangereux que nous fréquentons régulièrement, mais c'est devenu tellement banal que nous en oublions le risque, rassurés par les équipements toujours plus performants des voitures, surestimant parfois nos capacités à maîtriser la situation.

Malheureusement les chiffres sont là : en 1990, en France, il y a eu 160 000 accidents faisant 52 000 blessés graves et 10 000 tués.

Et pourtant, depuis 20 ans, on n'arrête pas "d'embêter" l'automobiliste :

1973 :

- Généralisation de la limitation de vitesse.

- Obligation du port de la ceinture de sécurité hors agglomération.

1975 :

- Obligation du port de la ceinture de sécurité en agglomération, la nuit.

1976 :

- Dépistage de l'alcoolémie.

1979 :

- Généralisation du port de la ceinture de sécurité.

1980 :

- Port du casque obligatoire pour les motocyclistes.

1985 :

- Contrôle technique lors des ventes des véhicules légers de plus de 5 ans.

1989 :

- Mise en place de la conduite accompagnée à partir de 16 ans.

1991 :

- Vitesse limitée à 50 km/h en agglomération.
- Port de la ceinture obligatoire aux places arrières.

1992 :

- Contrôle technique pour tous les véhicules de plus de 5 ans avec obligation de réparations.
- Mise en place du permis à points.
- Obligation d'attacher les enfants à l'arrière.

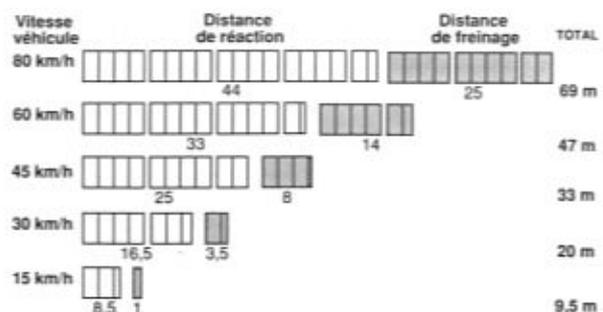
Ces mesures ont-elles vraiment contribué à diminuer le nombre de morts ? De 8 000 en 1960, le nombre de tués était passé à 15 000 en 1970 et 16 000 en 1972 (année la plus dramatique), il fallait vraiment faire quelque chose. Est-il vraiment nécessaire de continuer par des mesures de plus en plus contraignantes ? Il ne m'appartient pas de répondre, mais nous constatons actuellement une augmentation des vitesses pratiquées, et le nombre de voitures progresse toujours.

En matière de sécurité, beaucoup de vérités (...discutables).

- Je suis beaucoup plus en sécurité dans ma 680 SLI Turbo à 160 km/h que certains qui roulent à fond à 80 km/h dans une petite voiture.

Un constat s'impose : ce sont les voitures qui présentent la meilleure sécurité qui ont les accidents les plus graves parce que leurs conducteurs les utilisent au maximum de leurs possibilités.

- Avec mon système de frein A.B.S., je peux m'arrêter très rapidement ! Oui, à condition d'avoir de bons réflexes.



A 80 km/h, en mettant 2 secondes à réagir avant d'appuyer sur la pédale de frein (la moyenne se situe entre 1 et 2 secondes), un automobiliste va parcourir 44 m. Ce système A.B.S. ne diminue que la distance de freinage.

- En réduisant la vitesse en agglomération, on risque de créer des bouchons... non car, c'est à 50 km/h qu'une voie peut faire passer un maximum de véhicules.

- Ralentir encore plus dans une agglomération cela fait perdre du temps. Oui, c'est vrai, pour traverser un village d'1 km à 50 km/h, une voiture mettra **12 secondes** de plus qu'à 60 km/h.
- Les automobilistes n'ont qu'à respecter les panneaux et les limitations de vitesse... sûrement, encore faut-il que ceux-ci soient à leur place, qu'ils soient visibles, **qu'ils soient crédibles**.



Peut-on en vouloir à un automobiliste de ne pas respecter le "60" sur une route où tout incite à la vitesse ?

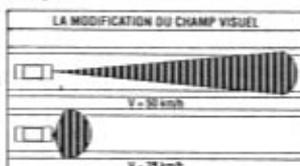


Peut-on en vouloir à un automobiliste de ne pas avoir vu le panneau "60" parmi toutes les enseignes ?

- Pour faire ralentir, il suffit d'installer un ralentisseur, oui sans doute, mais est-ce la meilleure solution pour diminuer l'agressivité de l'automobiliste ? A voir les nombreuses traces laissées par les pots d'échappement, je doute que cela contribue à "apaiser" le comportement de l'automobiliste ?
- Pour la sécurité des piétons dans une agglomération, il faut installer des passages piétons ; oui à condition qu'ils ne soient pas trop nombreux et bien placés. Attention de ne pas surestimer leur sécurité, en ville un piéton accidenté sur 2, l'est, sur un passage piéton.

Des constats

- La plupart du temps, nous conduisons par réflexe, surtout sur les parcours habituels. Qui ne s'est pas retrouvé un samedi matin en direction de son travail, alors qu'il allait faire ses courses ?
- On s'habitue à une certaine vitesse, surtout sur autoroute et on accélère sans s'en rendre compte.
- Plus on conduit vite, plus on regarde au loin, et moins on perçoit ce qui se passe sur les côtés.



- Les choses simples sont les plus faciles à comprendre. Quand il conduit, l'automobiliste n'a pas le temps de s'interroger sur la nature des informations qui lui sont données, il ne prend en compte que les plus évidentes, **les plus crédibles**.



L'automobiliste va prendre en compte l'aspect autoroutier et adapter sa vitesse en conséquence. Il percevra difficilement le panneau "60" ou le panneau piéton.

Si 70 % des accidents sont imputables au comportement des conducteurs (vitesse excessive dans 45 % des cas, alcool, fatigue, inattention...), il faut ajouter que celui-ci est très lié aux aménagements rencontrés ; une route très large et droite dans la traversée d'une agglomération n'incite pas à ralentir, surtout s'il y a peu d'animation.

Faudrait-il en conclure que seuls le comportement individuel et les aménagements inadaptés sont les causes permanentes des accidents ? Non, de multiples causes apparaissent quand on analyse un accident ; mais, la vitesse citée très souvent doit être considérée comme un facteur aggravant le risque.

Grisés par les sentiments de puissance et de liberté procurés par la voiture, nous avons oublié que d'autres usagers existaient, notamment dans les agglomérations. Aujourd'hui, les efforts de sensibilisation commencent à porter leurs fruits, toutefois il ne faudrait pas tomber dans des excès inverses et voir des problèmes partout.

Ce qui importe le plus, c'est que, individuellement ou collectivement, nous réapprenions la signification des choses :

- un trottoir est destiné aux piétons,
- une rue doit être accessible à de nombreux usagers (circulation, stationnement, cyclistes, piétons, handicapés...), pas seulement à la voiture sinon c'est appelé une route,
- un parking est utilisable par les voitures et les piétons qui le rejoignent où le quittent,
- un panneau d'agglomération est censé annoncer la présence immédiate d'habitations, encore faut-il qu'il n'en soit pas trop éloigné,
- un panneau "stop" protège l'automobiliste qui n'a pas la visibilité suffisante pour accéder à une route plus importante, pas pour faire ralentir,
- des feux permettent d'abord de régler le trafic dans un carrefour, pas uniquement faire ralentir,
- le dessin collé à l'arrière d'une voiture indiquant la conduite accompagnée sert à prévenir les autres de la présence d'un débutant (comme le "90") ; collé en permanence, même quand le chauffeur conduit depuis 20 ans, il perd toute sa valeur.

La liste pourrait être longue d'information ou d'aménagements détournés de leur utilisation d'origine, en conséquence plus difficiles à comprendre, donc moins respectés.

Faire preuve de **bon sens** doit contribuer largement à améliorer notre sécurité sur les espaces publics et **notre cadre de vie**.

A. MARSOLLIER

La vie des associations

Aide à domicile en milieu rural

C'est une Association, gérée par des bénévoles, qui est au service des :

- Familles :

Maladie, hospitalisation, grossesse, naissance, surcharge, etc. : une **travailleuse familiale** peut venir chez vous pour vous secourir. Entretien du linge, préparation des repas, ménage courant, soins aux enfants, surveillance des devoirs... telles sont les tâches que la T.F. peut assumer.

- Personnes âgées :

Rester dans sa maison le plus longtemps possible, c'est la solution que souhaite la majorité des personnes âgées. Pour vous y aider, une **aide ménagère** peut venir faire votre ménage, vos courses, entretenir votre linge...

Le **portage de repas à domicile** est aussi apprécié : pour 25 F, vous avez un repas chaud et équilibré, tous les jours, 1, 2, 3 fois par semaine ; chaque personne prend les jours qu'elle désire. S'adresser à Olivier BONTEMPS ou André GAULTIER.

Travailleuse Familiale, s'adresser à :

M^{me} Yvette MARTEAU - Tél. : 43 37 35 84

Aides Ménagères, s'adresser à :

M^{me} Rolande DUBOIS - Tél. : 43 53 83 85
ou M^{me} Yvette MARTEAU

Le dimanche 1^{er} mars,
l'A.D.M.R. d'ARGENTRE fête son 20^e anniversaire.
De 14 h à 19 h, salle polyvalente d'ARGENTRE,
Après-midi dansant animé
par l'Accordéon-Club de l'Huisserie.
Entrée gratuite.
Vous êtes tous invités.

Amicale laïque

Les membres de l'amicale laïque remercient toutes les personnes qui de par leurs présences ont fait la réussite des manifestations organisées.

Si la fête de plein air fut un succès sur le plan organisation, spectacle des enfants et affluence, financièrement cela n'a pas été le cas.

A la rentrée 91, les enfants du primaire ont été accueilli dans le nouveau groupe scolaire Jacques Yves COUSTEAU, l'amicale laïque a, elle aussi, participé financièrement (achat de livres pour bibliothèque, etc.).

Je tiens à remercier tous les membres de l'amicale qui ont œuvré à l'organisation des manifestations.

Le vice-président
M. Alain BRETON

Amicale des sapeurs-pompiers

Tout d'abord, nous avons été très sensible à l'accueil que les argentréens ont réservé à leurs sapeurs lors de la distribution de calendriers et nous vous remercions de votre générosité.

Le deuxième semestre a vu la nomination d'un nouveau chef de corps, le poste étant vacant, en la personne de l'adjudant-chef J.-C. CHEVALIER, marié, père de quatre enfants et habitant ARGENTRE depuis 1976.

Le 8 décembre a été l'occasion pour nous de fêter "Sainte Barbe", notre sainte patronne.



A cette occasion, M. le Lieutenant-Colonel COURTOIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours a été très heureux de remettre la médaille d'argent pour ses vingt années de service à notre camarade Michel LERIOUX. Nous nous joignons à la population pour féliciter ce nouveau médaillé.

La Sainte Barbe a aussi été l'occasion de nommer trois nouveaux caporaux au sein de notre compagnie : Gérard BOURCIN, Franck TERRIER et Pierre DESCHAMPS. Nous les félicitons bien sûr, et nous saluons au passage leur courage et leur assiduité, sachant que pour être caporal en 1992, il faut avoir fait 175 heures de stage et avoir satisfait les jurys de quatre examens.

L'année 1991 nous a amené à effectuer 102 interventions dont :

- 19 sorties pour divers feux,
- 26 sorties d'ambulance pour accidents ou malaises,
- 32 sorties pour destructions d'insectes,
- 11 sorties pour différents services de sécurité,
- 14 sorties diverses : vidages de puits, inondations, assistances aux animaux, etc.

Nous serions heureux d'accueillir dans notre compagnie des gens qui seraient sur le territoire de la commune pendant la journée.

J.-C. CHEVALIER



FAMILLES RURALES

Association d'Argentré

Un nouveau logo pour symboliser notre présence en milieu rural.

Le 29 novembre dernier, lors de l'Assemblée Générale, suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire, nous avons adopté de nouvelles règles de fonctionnement.

Les nouveaux statuts se veulent plus proches des réalités de la vie quotidienne.

Les célibataires, à partir de l'âge de 16 ans et les couples non mariés, peuvent adhérer à l'Association et devenir membres du Conseil d'Administration : une force extraordinaire de vitalité et de dynamisme de "Familles Rurales".

Nouveau Conseil d'Administration :

Présidente	M ^{me} J. GUIBERT
Vice-Présidente	M ^{me} O. GOMBAULT
Vice-Président	M. J.-L. DUCHENE
Secrétaire	M ^{me} M. PINCEMAILLE
Secrétaire-Adjointe	M ^{me} T. DUBRAY
Trésorière	M ^{me} M. AUREAU
Trésorière-Adjointe	M ^{me} N. LABILLE



Membres M^{me} J. DORGERE, S. DUBOIS,
M. JUHEL, I. GOULAY,
Y. FONTAINE, G. LEUDIERE,
I. GUIBERT
M. C. DUPIN

Les activités en cours :

- **Gymnastique d'entretien :**
Lundi : 20 h 30 à 21 h 30 à la salle des sports,
Responsables : M^{me} FONTAINE, M^{me} G. DUCHENE
- **Yoga (3 séances possibles) :**
Lundi : 10 h à 11 h à la mairie,
Mercredi : 18 h à 19 h à la salle des fêtes,
Jeudi : 20 h à 21 h à la salle des fêtes
Responsables : M^{me} G. LEUDIERE, M^{me} DUPUIS
- **Peinture sur soie :**
Mercredi : 20 h 30 à 22 h à la mairie.
Responsables : M^{me} LE BAIL, M^{me} M. PINCEMAILLE

Informations :

- Un sondage, concernant le centre de loisirs 92, vous sera proposé début février. Vos réponses nous seront très utiles pour embaucher l'équipe d'animation et prévoir les activités.
- Samedi 15 février, salle de la mairie, exposition photo du centre aéré 91 : possibilité de commande, d'achat de pin's, tee-shirts, etc.
- Cours de couture pour jeunes,
- Sortie patinoire, cinéma : nous y travaillons et ne manquerons pas de vous prévenir le moment venu.

O.G.E.C. et A.P.E.L.

Les travaux :

Les derniers travaux de rénovation intérieure des classes sont achevés. Ces améliorations du confort et du cadre de vie ont pu être réalisées grâce aux subventions municipales et au temps de bénévolat de trente familles. Merci pour ce temps donné aux enfants.

Les fêtes :

Organisées par les membres des bureaux, elles sont indispensables pour répondre aux dépenses d'investissement et de fonctionnement non subventionnables.

Aussi les bureaux lancent un appel aux familles et amis pour en assurer le plein succès.

Dès maintenant, vous pouvez retenir la date du 13 juin qui sera la fête des enfants.

Noël 91 (originalité du spectacle donné : création par les enfants) :



Evolutions de la Grande Section

De la rentrée à la Toussaint, les élèves ont fait de l'expression corporelle sous la houlette de M^{me} Berthelot dans le cadre de

l'Association pour le développement de la musique et de la danse avec comme finalité : création d'une danse par groupe de travail.

De la Toussaint à Noël, chaque classe a travaillé sur la trame laissée. Lors de la fête de Noël, les parents ont pu découvrir les talents de chorégraphe des enfants.

Association des Amis de la Musique d'Argentré-Bonchamp

Avec ses 130 élèves, ses 10 professeurs, son orchestre d'harmonie de 40 musiciens et sa chorale d'une vingtaine de participants, l'Ecole de Musique du S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) d'ARGENTRE-BONCHAMP, prouve qu'il existe maintenant, et ce depuis 4 ans déjà, une réponse aux souhaits d'expression musicale formulés par les habitants de nos communes. Nos enfants peuvent, dès 6 ans, bénéficier d'une formation musicale de qualité, dispensée par des professeurs qualifiés et dirigée, depuis septembre 1991, par M. Jean-Christophe BERGEON.



L'orchestre d'harmonie de l'Ecole de Musique d'ARGENTRE-BONCHAMP

L'Association des Amis de la Musique regroupe des personnes désireuses de soutenir l'action de l'Ecole de Musique et de promouvoir l'animation musicale dans nos communes par :

L'organisation de concerts et auditions :

- Concert à BONCHAMP, le 15 novembre 1991, avec la participation de l'Orchestre d'Harmonie de SAINT-DENIS-DE-GASTINES.
- Audition à ARGENTRE, le 15 décembre 1991, avec la participation des différentes classes instrumentales accompagnées de l'orchestre et la Chorale.

L'aide aux familles en proposant :

- Des locations d'instruments à prix intéressant.
- Des facilités financières pour en faire l'acquisition.
- Une bourse aux livres de solfège à la rentrée de septembre.

Alors, un souhait pour l'année 1992 ? Que la Musique soit de plus en plus à la portée de tous, pour la plus grande joie des habitants de nos communes...

Dates à retenir : dimanche 9 février à 16 h 30 : concert de cuivres en l'église d'Argentré et samedi 4 avril, à la salle des Fêtes de BONCHAMP : audition des élèves de l'Ecole de Musique.

Cyclo sport Argentré

Après une année d'existence, pour pratiquer leur sport favori au sein d'un club sportif qui compte 42 licenciés dont 6 enfants, 9 femmes et 27 hommes, le club continue de proposer un circuit à 14 h 30 le samedi et deux circuits le dimanche dont un avec une distance réduite, les horaires étant de 9 h l'hiver et 8 h 30 l'été, départ place de l'église.

L'année passée un challenge UFOLEP a donné lieu à plus de 300 participants de 15 clubs différents, une première expérience couronnée de succès, ce qui a permis au club de terminer classé 6^e sur le plan départemental, d'autres épreuves comme la "Bernard Hinault" avec 4 participants et la "Jacques Anquetil" avec 2 participants.

La vie des associations

Le club s'est doté de maillots personnalisés avec les logos du conseil général et goûter à la Mayenne, et par la même occasion remercie les commerçants qui ont participé financièrement.

Au terme de la saison 92, le samedi 17 octobre le club organisera une soirée pour clore la saison et espère vous compter parmi ses invités.

Bienvenus pour la saison 91-92 à tous les licenciés et les nouveaux qui souhaitent nous rejoindre au cours de la saison.

Bonne route aux adeptes de la petite reine.

Le président du C.S.A.
M. GALISSON

Club du 3^e Age

Des animations diverses ont agrémenté ce deuxième semestre 91. Nous participons par nos promenades et nos voyages au rythme de la nature et de ses agréments : cueillette de cerises en juillet, vendanges en octobre, journée de pêche, admiration du village fleuri de Saint-Fraimbault (61), et aussi une longue promenade pour découvrir des oiseaux exotiques de toutes les couleurs aux Epuisards. Ce fut l'occasion d'apercevoir le T.G.V., de découvrir un gîte rural et le hameau des Rousselières. Nous aimons aussi les chemins creux, même s'il faut franchir des obstacles et faire de l'escalade.

Nous avons aussi aimé un spectacle d'opérettes à Allonnes (72) : "La Vie en Rose." Pourquoi pas ?... Nous savons joindre l'utile à l'agréable : nous avons révisé le code de la route et participé au challenge de la Prévention Routière.

Pensons à la nouvelle année : nous accueillerons avec plaisir, ceux et celles qui aimeraient profiter de ce temps privilégié que sont les premières années de la Retraite. A bientôt.



Animation Argentré

Lors de l'Assemblée Générale de novembre 1991, plusieurs membres ayant exprimé le désir de ne pas se représenter, nous avons procédé à de nouvelles élections, le bureau de 1992 est donc composé comme suit :

Président	M. Jacky LECOMPTE
Vice-Président	M. Jean-Pierre MAILLET
Vice-Présidente (administratif)	M ^{me} ROGER
Trésorière	M ^{me} M.A. MAIGNAN
Trésorier-Adjoint	M. G. PROUIN
Secrétaire	M ^{me} M.C. LENAIN
Secrétaire-Adjointe	M ^{me} S. DELAUNAY
Membres	M ^{mes} P. JAZZA, R. DEBLOIS M. B. BREHIN, H. GRUAIST P. SAVARIS, G. SABIN

Dès le mois de décembre, la nouvelle équipe a élaboré un nouveau "Son et Lumière" sur le thème des Misérables d'après l'œuvre de Victor Hugo. Pour 1992, le bureau a porté son effort sur la qualité, tant au niveau de la bande son et des décors que des costumes et de la réalisation dans son ensemble. L'Association Animation ARGENTRE souhaite pour 1992 donner un éclat

encore plus grand à ce nouveau spectacle, mais la réussite passe par le concours de toutes et tous, et voilà pourquoi je me permet en mon nom personnel, et en celui de toute l'équipe de vous lancer un appel. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, chacune et chacun peut à différents niveaux nous apporter son aide, n'hésitez pas à nous contacter. Par votre présence lors de nos réunions, par votre concours, vous nous soutiendrez.

Venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Le président
Jacky LECOMPTE



U.S. Argentré

Le pin's de l'U.S. ARGENTRE est arrivé !



Les sept sports pratiqués à l'U.S. s'y trouvent fort joliment représentés : les avez-vous tous repérés ? Nous l'avons voulu symbole de la solidarité des sept sections et de leur dynamisme. Pour vous tous, amis sportifs, supporters ou tout simplement collectionneurs, c'est un moyen agréable d'apporter votre soutien à l'U.S., alors n'hésitez pas à vous le procurer auprès des responsables sportifs ou des commerçants argentréens (son prix : 20 F).

Nous voudrions aussi attirer votre attention sur un point déjà abordé ici et qui nous tient à cœur : nous avons encore à déplorer de trop nombreuses dégradations dans la salle omnisport par suite de son utilisation abusive par des personnes, licenciées ou non, qui la considèrent comme un lieu de réunion, privé ou comme une salle de jeux. Cette salle est un bien trop précieux pour tous les sportifs argentréens pour la laisser se détériorer si stupidement. En outre, la responsabilité de l'U.S. se trouve engagée tant au niveau des dégâts matériels qu'au niveau d'un accident corporel toujours possible. Aussi tenons-nous à rappeler que si la salle des sports "appartient" à tous les sportifs, il appartient à tous de respecter et de faire respecter les lieux, le matériel et le règlement. C'est pourquoi, nous envisageons à l'U.S. d'être beaucoup plus fermes sur l'application de certaines règles simples telles que par exemple : la salle omnisport n'est ouverte aux licenciés de l'U.S. qu'aux heures des entraînements et des compétitions et en présence d'un responsable.

Rendez-vous fin mai pour une nouvelle édition des jeux Inter-Quartiers.

Sylvie Druet

Section volley-ball

Pour sa 7^e année sous les couleurs de l'U.S., la section volley-ball a entamé une nouvelle saison.

Pour cette saison 91-92, la section est composée de 3 équipes jeunes dont 1 équipe minime fille sous la responsabilité de Marcel PLACÉ, 1 équipe cadette fille sous la responsabilité d'Alain MARTIN et 1 équipe cadet garçon sous la responsabilité de Laurent TUSSEAU. Ces trois équipes ont débuté leur championnat respectif avec toujours autant d'enthousiasme et de détermination.

L'équipe senior masculine composée de 10 licenciés espère poursuivre la saison comme elle l'a débutée. En effet, elle termine championne d'automne sans aucune défaite. D'autre part, elle compte bien participer à la finale de la coupe de la Mayenne comme les six années précédentes.

Seul petit regret de la section, c'est la disparition de l'équipe senior féminine par manque d'effectif.

Nous tenons à rappeler que la participation et la présence des parents des licenciés sont toujours un soutien important autant pour les jeunes que pour les responsables de la section. En effet, bon nombre de jeunes attende à la porte de la section mais faute d'encadrement nous ne pouvons accueillir plus de licenciés. C'est dommage !...

Le Bureau

Section basket-ball

Le petit bilan qui peut être fait à la mi-saison est le suivant :

- L'équipe fanion est seconde dans son groupe.
- En coupe LECOZ, nous sommes éliminés, mais nous rentrons en coupe du Maine.
- Chez les jeunes, par contre après un test de niveaux, les choses sérieuses ont commencé début janvier (*un nouveau calendrier est sorti*).
- Nous avons engagé une équipe minime de plus du fait du nombre de licenciés. 4 jeunes ont suivi un stage d'arbitrage et l'un d'eux passera l'examen en février, pour les autres cela sera l'année prochaine.
- Nous avons également une benjamine qui suit un stage tous les lundis au CREPS à LAVAL.

En octobre, nous avons organisé une soirée sur la tenue d'une feuille de match et de l'utilisation du chrono (certains parents ont répondu à cet appel, qu'ils en soient remerciés). Il faut savoir que sans cette aide, le basket ne pourrait continuer !...

Depuis juillet, nous possédons des gradins dans la salle, n'hésitez plus à venir nous encourager.

Suite à une demande, nous tenterons d'organiser un tournoi minimes (**prenez date c'est le 25 avril**).

Rappel (utilisation de la salle) :

Afin que les entraînements se passent dans les meilleures conditions possibles, je demande donc aux jeunes non licenciés(es) de ne pas perturber ces entraînements, s'ils s'avérait que nous ne soyons entendus, malheureusement nous interdirions l'accès à ces jeunes pendant les heures d'ouvertures dans la salle. Merci de votre compréhension.

Le président
A. LEUDIERE



Section gymnastique

La section gymnastique accueille chaque année une quarantaine d'enfants âgés de 5 à 10 ans. En fonction de leur âge, les enfants se retrouvent à la salle omnisports :

- Le mardi de 17 h 00 à 18 h 00 pour les plus âgés (7 à 10 ans).
- Le vendredi de 17 h 00 à 18 h 00 pour les plus jeunes (5 et 6 ans).

Tout au long de l'année, différents exercices leur sont proposés : assouplissement au sol, grimper de corde, espalier, barres parallèles, jeux associant ballons ou cerceaux, mais aussi bonne humeur...

Renseignements auprès de :

LOPEZ Chantal - Tél. : 43 37 31 61

DRUET Sylvie - Tél. : 43 37 33 60

FROISSARD Lucette - Tél. : 43 02 23 78

Section bicross

Bureau :

Président Gabriel SABIN - Tél. : 43 37 33 61

Vice-Président Jean-Pierre CHABERT - Tél. : 43 37 37 13

Secrétaire-Trésorier J.-L. GROUSSARD - Tél. 43 37 35 88

Secrétaire

Trésorier-Adjoint Michel LEGRAND - Tél. : 43 37 31 63

Les résultats de la saison 91 :

Fertile en bons résultats lors d'épreuves départementales, régionales, nationales et internationales, telle a été cette saison.

Rappelons les plus marquantes :

- Champion de Ligue Pays de Loire : Damien LERIOUX en catégorie 10 ans (ce pilote sera classé Expert en 1992).
- Finale du championnat de France Expert à la Roche-sur-Yon (85) : Yohann CHABERT demi-finaliste.
- Coupe de France Junior à Bettancourt (Haute-Marne) : Jean-François NICOLY 8^e en finale (ce pilote sera classé Expert en 1992).
- Championnat d'Europe à Slough en Angleterre : Yohann CHABERT en 1/4 de finale.

Pour la saison 92, la volonté du B.C. Argentré sera de développer et initier les jeunes à ce sport. Il est possible de pratiquer le bicross sans pour cela participer aux épreuves régionales ; les clubs mayennais organisent des courses dites promotionnelles qui se déroulent sur leur piste (BONCHAMP, CHANGE, CRAON, ENTRAMMES, ARGENTRE).

Vous êtes intéressés par ce sport, venez le découvrir lors de nos entraînements à la piste (mercredi, samedi de 14 h 00 à 15 h 30), n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

Le Bureau

Section tennis de table

Les effectifs continuent à progresser régulièrement pour atteindre 39 licenciés cette année. La saison 91-92 a vu l'engagement des équipes suivantes :

- 5 équipes en championnat
 - 1 en D2, actuellement 8^e.
 - 1 en D4, elle occupe la 3^e place.
 - 3 en D 4 (respectivement 1^{er}, 2^e et 4^e de leur groupe).
- 3 équipes en Coupe.
- 3 équipes en Inter-Clubs Jeunes.

L'ambition est d'arriver à maintenir l'équipe fanion en D2.

Notre grande satisfaction, cette année, est de voir l'assiduité des jeunes de 9-12 ans aux entraînements. Ils sont une douzaine et ils représentent bien l'avenir de la section.

Nous ne devons pas oublier notre sponsor, la boulangerie-pâtisserie Gérard RENAULT, qui nous a équipé de 30 maillots et shorts pour les 2 dernières saisons. On nous envie lorsque nous jouons chez l'adversaire. Merci encore.

S'il n'y avait pas les soucis de l'encadrement et du bénévolat en général, ce serait parfait. Néanmoins, il faut reconnaître que la section se porte bien.

M. DAVOUST

Centre communal d'Action sociale

Monsieur Henri RENARD, représentant les personnes âgées d'ARGENTRE depuis le 1^{er} janvier 1979 a demandé à être relevé de son mandat. Le C.C.A.S. le remercie pour son dévouement et sa fidélité.

Voici donc la nouvelle répartition du Bureau du C.C.A.S. :

Pour le Conseil Municipal :

M. DESCOTTES, Maire d'Argentré

M. FOUGERE, Maire-Adjoint

M^{me} GOULAY, 

M. Henri MEZIERE, M^{me} Brigitte MALINE,

Membres nommés par le Maire :

M^{me} GOMBAULT :

Actions de Développement Social dans la Commune.

M^{me} COUSSEAU :

Représentante des Associations Familiales sur proposition de l'U.D.A.F.

M. Maurice BREHARD :

Représentant des Associations de retraités et personnes âgées.

M. JANIÈRE :

Représentant des Associations de personnes handicapées.

Les membres du C.C.A.S. ont participé le 7 décembre à l'organisation et au service du repas offert aux habitants de la commune ayant 70 ans et plus. Ils ont aussi visité et porté un colis de friandises aux personnes en maison de retraite. Le C.C.A.S. est en liaison avec le centre Médico-Social d'ARGENTRE.

Communauté Chrétienne

85 % des français se disent chrétiens.

Qui sont-ils donc ces chrétiens ?

Et comment vivent-ils ?

Les chrétiens, tout en étant des citoyens à part entière, sentent la nécessité de vivre ensemble les liens qui les unissent. On ne peut être chrétien tout seul. Comme nous le rappelait la veillée de Noël, nous formons une grande cordée à la suite du Christ pour arriver au bonheur qui nous est promis. Et cette cordée est ouverte, à tout moment, à tous ceux qui cherchent un sens profond à leur vie.

Comment vivent-ils ces chrétiens ?

Le premier lien qui les unit, c'est le baptême qui est l'entrée dans la communauté chrétienne. En 1991, nous avons célébré 46 baptêmes (*la communauté s'étend à Soulgé et Louvigné*). C'est Dieu qui accueille l'enfant qui lui est présenté et il en fait son enfant pour toujours. Cet enfant apprendra de ses parents qui est ce Dieu auquel ils l'ont confié. La communauté viendra en aide aux parents en organisant la catéchèse, ainsi chez nous une quinzaine de personnes donnent bénévolement de leur temps pour assurer l'enseignement religieux qui préparera les jeunes à la communion et à la confirmation.

C'est le prêtre qui a reçu de son évêque la charge de cette portion de son diocèse, mais le prêtre sait bien qu'il n'est pas le seul appelé pour assurer l'ensemble de la mission. Tous les baptisés ont une part à remplir. Ils ne sont pas de simples "consommateurs" : la communauté a besoin de responsables pour animer différents services. Certains sont appelés par le prêtre à faire partie du Conseil Pastoral qui compte 12 membres. Le Conseil Pastoral est là pour favoriser, par ses conseils, le bon exercice de l'activité pastorale dans la communauté.

Les membres du conseil sont appelés à porter un regard d'ensemble :

- sur la vie locale, sur les attentes et les appels qui nous sont adressés de manière à discerner ce que peuvent faire les prêtres et les laïcs.
- sur les activités ecclésiales déjà existantes, celles qui doivent être maintenues, améliorées ou supprimées et celles qui seraient à inventer.

En vivant leur baptême les chrétiens sont présents dans tout ce qui fait la vie du monde. En bâtissant le Royaume de Dieu, ils participent au bien commun de la société humaine.

Abbé André CHARDON

Informations diverses

Près de la Poste, vous avez peut-être aperçu un container de récupération des bouteilles en verre et plastique (P.V.C.). Nous vous invitons vivement à utiliser ce mode de collecte sélective.

En association avec les communes de Bonchamp et Louvigné, une conférence sur le thème de l'EUROPE va être organisée fin mars. La soirée serait composée de 2 parties :

- 1 - Grandes étapes de la construction européenne, fonctionnement de la Communauté.
- 2 - Le grand marché européen dans la vie quotidienne. Des précisions seront apportées par voie de presse courant mars.

IMPORTANT : Réservez dès maintenant les 29, 30 et 31 mai. Ces dates officialiseront le jumelage d'Argentré et de Louvigné avec Babenhausen. Ce sera l'occasion de recevoir une soixantaine d'Allemands. Préparons-nous à les accueillir dignement. **Ce jumelage est l'affaire de toute la population.**

Les détails de l'organisation de ces journées ne sont pas encore totalement arrêtés mais il ne fait aucun doute que ce seront des moments de fête mais aussi et surtout des moments forts.

Création de l'association A.G.O.R.A.

L'an dernier, à pareille époque une commission mixte composée d'élus municipaux et de représentants de parents a été constituée dans le but de participer à l'animation et à la gestion de la garderie. Un budget de 5 000 F avait été dégagé sur le budget municipal. Les membres de la commission ont, tous ensemble, travaillé à l'amélioration de la qualité du service rendu, permettant ainsi aux enfants de bénéficier d'un meilleur environnement.

Lors de la dernière réunion de la commission, il a été décidé d'étendre les compétences de la structure à la cantine et de constituer une association. Ceci, dans le but d'une part d'avoir une gestion des dépenses plus souple et d'autre part (et surtout) de permettre à tous les parents ayant au moins un enfant fréquentant la garderie ou la cantine, d'être membre de cette association.

C'est ainsi que, dans quelques semaines, va naître l'association A.G.O.R.A. (Animation Garderie Organisation Restauration Argentré).

Moyennant une cotisation obligatoire mais très modeste de 10 F par famille, tous les membres seront associés à l'amélioration du service de la garderie et de la cantine.

L'association sera composée de membres de droit (représentants de la Municipalité) et de membres élus (représentants des parents).

Une information plus précise sera remise aux familles dans les prochaines semaines.

Projet d'étude assistée

Comme vous avez pu le constater, l'expérience d'étude surveillée dans les 2 écoles primaires a été abandonnée faute d'un nombre suffisant de familles intéressées.

Conséquence de ce petit nombre, l'étude surveillée était en fait devenue une étude assistée.

Et, il faut reconnaître que ce système peut être bénéfique pour l'enfant en difficulté pour de multiples raisons.

C'est ainsi qu'il a été jugé utile de reprendre l'idée sous une autre formule.

Il s'agirait dans un premier temps de recenser les personnes bénévoles pouvant "prendre en charge" un enfant en difficulté (personnes en retraite, mère de famille ou toute autre personne). Le principe pourrait être très souple : "Prise en charge" tous les jours scolaires, le soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ou certains soirs ou quelques moments le mercredi.

Dans un deuxième temps, les enseignants assureraient un minimum de formation à ces bénévoles, si besoin est, de telle sorte que la "prise en charge" se fasse en harmonie avec l'enseignement scolaire. Cela devra être un prolongement du travail scolaire. Il y aurait étroite collaboration entre les bénévoles et les enseignants.

Il est évident qu'un tel système serait extrêmement profitable à certains enfants sous réserve bien sûr que leurs familles acceptent.

Si cette idée vous séduit, si vous disposez de quelques instants et si vous vous sentez capable d'assumer une telle tâche, faites-vous connaître auprès des enseignants des 2 écoles.

Les Rendez-vous de Maupassant

Dans le cadre de l'intercommunalité, les communes d'Argentré et de Bonchamp se sont associées pour vous offrir un spectacle de qualité avec la venue à la salle des fêtes de Bonchamp le 7 février à 20 h 30, du Théâtre Régional des Pays de Loire qui interprétera "Les Rendez-vous de Maupassant".

Le prix des places, très raisonnable, a été fixé à 35 F (30 F pour les groupes d'au moins 10 personnes).

Dans une adaptation scénique de François LAVERGNE, et une mise en scène de Roger CORNILLAC, ce spectacle entraîne le spectateur dans le monde joyeux d'une guinguette à la veille de la Belle Epoque.

Et là, entre deux valses, toute une société disparate (femmes du monde, nobles déçus, soubrettes et dandys) se laisse aller de l'émotion au vaudeville par la magie de cinq des plus beaux contes de Guy de MAUPASSANT.

"AU BORD DU LIT"

Le délicieux stratagème utilisé par une jeune épouse pour raviver l'amour de son mari...

"AU BOIS"

Après 40 ans de mariage, un couple de sexagénaires tente de retrouver les fredaines du temps passé...

"JOSEPH"

Deux petites marquises. Elles sont sans homme et elles s'ennuient dans une maison isolée. Heureusement qu'il y a Joseph, le jardinier...

"LA REVANCHE"

Six mois après son divorce, un homme du monde descend dans un Palace, à Cannes, bien décidé à consacrer son célibat à de nouvelles rencontres. Une très belle silhouette féminine apparaît. Il l'aborde, mais c'est son ex-femme...

"SAUVEE"

Apprenant que son mari la trompe, une jeune femme engage chez elle une bonne qui est le sosie de la maîtresse de son mari, en espérant que celui-ci tombera dans le piège...

ANALYSE NITRATES :

Numéro analyse : 92252 prélevée le 9-01-92.
Nom du point de prélèvement : Captage Montroux.
Taux de nitrates (en mg/l) : 39.0
Commune d'Argentré. Nom de l'unité : Argentré-Sud.

HORAIRE DES CARS

Valable jusqu'au 12 juin 1992

ALLER

Localités desservies	Jours de fonctionnement		Lu. Me.	Ma. Me.	Lu. Ma.	Me.	Lu. Ma.	Lu. Ma.
	Lu. Scol.	Je. Ve.	Je. Ve.	Je. Ve.	Me. Je. Ve. Sa. Scol.	Sa.	Je. Ve.	Me. Je. Ve. Sa.
	312	302		304	D.D. 302	306	308	310
Soulgé/Ouette	7.07	7.07	-	-	8.07	14.04	13.04	-
Louvigné	7.14	7.14	-	-	8.14	14.10	13.10	17.30
Argentré	7.20	7.20	7.50	7.50	8.20	14.15	13.15	17.36
Bonchamp	7.27	7.27	8.00	8.00	8.27	14.19	13.19	17.42
LAVAL centre	7.40	7.40	8.20	8.20	8.40	14.30	13.30	18.00
LAVAL gare	7.45	7.45	8.30	-	-	14.35	13.35	17.50

RETOUR

Localités desservies	Jours de fonctionnement		Lu. Ma.	Me.	Lu. Ma.	Lu. Ma.	Lu. Ma.	Ve.
	Me. Je. Ve. Sa.	Ve. Sa.	Me. Sa.	Je. Ve.	Me. Je. Ve. Sa.	Me. Je. Ve. Sa.	Ve. Sa.	Scol.
	301	303			305	309	311	313
LAVAL gare	-	-	12.05	12.05	16.50	17.50	17.50	17.50
LAVAL centre	7.30	-	12.15	12.15	17.00	18.00	18.00	18.00
Bonchamp	7.40	-	12.27	12.27	17.15	18.12	18.12	18.12
Argentré	7.50	-	12.35	12.35	17.25	18.20	18.20	18.20
Louvigné	-	-	12.40	12.40	17.30	18.25	18.25	18.25
Soulgé	-	-	12.45	12.45	-	18.30	18.30	18.30

Départ et arrivée à ARGENTRE à côté de la Mairie.

LA POSTE

Receveur : Y. BOUVET - Tél. 43 37 30 53

Guichet : L. CARRIL - M.F. BOUVET - Tél. 43 37 30 00

BUREAU (heures d'ouverture) :

Lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30
 Samedi 9 h 00 à 12 h 00

COURRIER (heures des levées) :

Lundi au vendredi 18 h 30
 Samedi 12 h 30

PERMANENCES ET DIVERS

Permanences des élus :

M. DESCOTTES le jeudi, sur rendez-vous de 16 h 30 à 18 h 30
 M. TRIQUET les mardi et vendredi de 11 h 00 à 12 h 00
 M. LEFORT le lundi de 11 h 00 à 12 h 30
 M. LEVEILLE le jeudi de 9 h 00 à 11 h 00
 M. FOUGERE le lundi de 17 h 00 à 18 h 00
 M. MARSOLLIER le vendredi de 17 h 30 à 18 h 30

Heures d'ouverture du secrétariat de la mairie :

Tél. : 43 37 30 21

Lundi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00
 Mardi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00
 Mercredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00
 Jeudi de 8 h 45 à 12 h 30 Fermé au public l'après-midi
 Vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

Heures d'ouverture de la garderie municipale :

Du lundi au jeudi ouverture à 7 h 00 fermeture à 19 h 00
 Le vendredi ouverture à 7 h 00 fermeture à 18 h 00

Heures d'ouverture de la bibliothèque :

Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30
 Le vendredi de 16 h 30 à 17 h 30

Permanence de l'assistance sociale :

Tél. : 43 37 37 34

Le Centre est ouvert
 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15.
 L'assistant social, Monsieur LEMAITRE
 (remplaçant de M^{me} BLOTTIERE) assure une permanence
 tous les mardis de 9 h 30 à 12 h, ou sur rendez-vous.

ETAT CIVIL

Naissances :

28-06-91 - CRIBIER Anthony - 5, rue de Bel-Air
 04-08-91 - LANDAIS Vincent - Le Vaux
 08-08-91 - BIGEON Camille - La Grande Choletière
 26-08-91 - LAVALEUR Louise - 8, rue du Maine
 25-09-91 - CHAUSSON Maude - Le Houx
 04-10-91 - HUBERT Cindy - La Chesnaie
 16-10-91 - GLASSIER Quentin - 6, place de l'Eglise
 07-11-91 - ROUSSEAU Kevin - 14, rue des Acacias
 19-11-91 - LE TOURNEURS DU VAL Anne - Grenusse
 21-11-91 - JEGO Maéva - 22, rue du Maine
 30-11-91 - BREHIN Mylène - 5, rue du Maine
 05-12-91 - BOISSINOT Mathilde - 3, rue des Hirondelles
 26-12-91 - MARIE Lison - 6, rue des Tripôts

Mariages :

27-07-91 - Pascal REISINGER et Pascale HOUDAYER
 03-08-91 - Pascal HIRON et Florence SAUVAGET
 10-08-91 - Laurent RONDEAU et Claudine GOUGEON
 24-08-91 - Christian LOISEAU et Francine COUSIN
 14-09-91 - Gérard SAUDRAIS et Claudette CHAPPELLIERE

Décès :

31-07-91 - JANVRIN Daniel - 14, rue des Rochers

CALENDRIER DES FETES ANNEE 1992

- 9 février Concert de l'Ecole de Musique à l'Eglise
- 15 février Tournoi de tennis de table
- 22 février Repas du club du 3^e Age
- 22 février Soirée de l'amicale laïque
- 1^{er} mars Après-midi dansant 20^e anniversaire A.D.M.R.
- 7 mars Soirée choucroute des routiers
- 14 mars Soirée du football
- 15 mars Thé dansant de l'amicale laïque
- 22 mars Après-midi familial club du 3^e Age
- 20 avril Course cycliste "Circuit des Fours à Chaux" OCC Laval
- 24 avril Soirée animation Argentré
- 25 avril Tournoi basket jeunes
- 10 mai Commémoration de la victoire de 1945
- 11 au 23 mai Tournoi de tennis dames.
- 23 mai Interquartiers de l'U.S. Argentré
- 24 mai Brevet cyclotourisme du cyclo sport
- 29, 30, 31 mai Jumelage
- 3 au 14 juin Grand prix des jeunes tennis Ligue des Pays de la Loire
- 7 juin Profession de foi
- 13 juin Fête de fin d'année de l'école St Cyr et Ste Julitte
- 14 juin Journée du mouvement eucharistique des jeunes
- 21 juin Fête de plein air de l'amicale laïque
- 21 juin Fête de la musique
- 5 juillet Rallye pedestre Familles Rurales Association d'Argentré
- 10 et 11 juillet Spectacles Son et Lumière Association Animation Argentré
- 12 juillet Soirée Association Animation Argentré
- 12 juillet Concours de pêche de la société de pêche
- 25 juillet Comice agricole cantonal
- 31 août au 13 septembre Tournoi de tennis messieurs
- 19 septembre Compétition de bicross en semi-nocturne
- 19 septembre Concours de pétanque de l'amicale laïque
- 26 septembre Concours de pêche de l'école St Cyr et Ste Julitte
- 27 septembre Journée paroissiale Argentré, Soulgé et Louvigné
- 10 octobre Soirée Association Animation Argentré
- 17 octobre Soirée du cyclo-sport
- 18 octobre Après-midi familial club du 3^e Age
- 24 et 25 octobre Week-end des classes "2"
- 8 novembre Commémoration de l'Armistice
- 15 novembre Après-midi familial école St Cyr et Ste Julitte
- 20 novembre Assemblée Générale Familles Rurales Association d'Argentré
- 21 novembre Concours de belote des routiers
- 5 décembre Repas du centre communal d'action sociale
- 11 décembre Soirée de Noël de l'école St Cyr et Ste Julitte
- 12 ou 13 décembre Fête de la Sainte Barbe
- 18 décembre Arbre de Noël de l'école St Cyr et Ste Julitte
- 19 décembre Arbre de Noël de l'école publique
- 31 décembre Nuit de la Saint-Sylvestre du football

Argentine

Bulletin Municipal
